



2.1

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE SAINT AUBAN**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Phénomènes de Mouvements de terrain

PORTER A CONNAISSANCE

CARTE REGLEMENTAIRE

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
SGAD-B  
*Frédéric MAC KAIN*  
Octobre 2015

Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : 10 Décembre 2012  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ENQUETE DU : AU  
APPROBATION DU PPR :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service Eau - Risques

**Légende**

Périmètre réglementé du PPR (limite de commune)

Dispositions spécifiques du règlement

- Zone rouge
  - R Alés de chutes de blocs et/ou de pierres envasement
  - R\* Alés de glissement de terrain et/ou renversement et/ou alés de coulée et/ou effondrement
  - Eb Alés de chutes de blocs et/ou de pierres
  - G Alés de glissement de terrain
  - ra Alés de renversement
  - E Alés d'effondrement
- Zone bleue

**Suivi du PPR**

Phase	Version	Date	Modifications demandées	Nature de la modification	Modifié par
Avant-Projet PPR	1.0	Avril 2015	RTM	SIG Map-Info	RTM (N.A.)

DDTM 2012 : pour le fond cadastral  
RTM-06 2014 : pour les données

Bureau d'études RTM - 06  
Dessiné par Mlle Andréa Nathalie et M. Demirdjian Jean-Luc